



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Théodila de Peyrat le Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 mars 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	32	2	0	0	1

Pour	Contre	Abstention
34	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : BOURDELAS Nathalie

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LOURADOUR Patricia à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

DECHETS

Délibération n°25-2021 : Adoption du nouveau schéma de collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes a confié au cabinet Terroirs et Communauté une étude sur la refonte de son schéma de collecte des ordures ménagères et la mise en place de la tarification incitative.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases de janvier à décembre 2020 et a permis de mettre en avant les points suivants :

- la mise en place d'une tarification incitative n'est pas pertinente à l'échelle d'un territoire de 5 700 habitants au regard du coût des investissements à réaliser
- le schéma de collecte actuel est obsolète et il doit être revu

Après avoir étudié plusieurs scénarii, il est proposé qu'à partir du 6 septembre 2021, la collecte des ordures ménagères s'établisse de la manière suivante :

- Suppression de la collecte en sacs : collecte uniquement en points de regroupement sur l'ensemble du territoire à quelques exceptions :

Une partie des centres-bourgs de la collectivité, Bujaleuf, Eymoutiers, Nedde et Peyrat-le-Château, bénéficient aujourd'hui d'une collecte des sacs en porte à porte. Afin que la modification d'organisation du service collecte soit acceptée par la population, il est envisagé la mise en place d'une collecte en bacs individuels uniquement pour quelques habitants des centres-bourgs présentant encore aujourd'hui des sacs à la collecte en porte à porte. Cette dérogation provisoire sera appliquée également en cas d'impossibilité de mise en place aisée d'un bac de regroupement. L'objectif de la collectivité est d'atteindre 100 % du territoire collecté en points de regroupement.

- Baisse des fréquences de collecte des OM.

L'ensemble des communes comportant plus de 300 habitants sera collecté une fois par semaine (C1), les communes dont la population se situe en-dessous de ce seuil seront collectées une fois à quinzaine (C 0.5). Cette organisation est envisagée en dehors de la période touristique, c'est-à-dire en dehors des mois de Juillet et Août.

- Réorganisation du service de collecte avec 1 seul camion et un équipage de deux personnes. Seront conservés au service collecte un chauffeur, un rippeur, un chauffeur-riporteur. Un agent sera transféré au siège de la CCPV pour assurer la gestion quotidienne du service technique. Un agent part à la retraite au 31 mars 2021.

Le scénario d'optimisation préconise également un renforcement de la communication et de la prévention. Sur ce point, une mission de service civique « ambassadeur du tri » pourrait être créée de mai à décembre 2021 avec pour objectif d'informer la population sur le nouveau schéma de collecte et sur les consignes de tri. La FOL servirait d'organisme d'intermédiation entre le jeune et la CCPV et en échange la CCPV rembourserait 107,58€ par mois à la FOL.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- VALIDER le nouveau schéma de collecte des ordures ménagères comme présenté ci-dessus pour une mise en œuvre à compter de septembre 2021 ;
- VALIDER l'étude réalisée par le cabinet Terroirs et Communauté comme présentée en annexe ;
- AUTORISER Madame la Présidente à signer une mission d'Assistant à Maitrise d'ouvrage avec Terroirs et Communauté pour la passation du marché de bacs (3 575 € HT).
- AUTORISER Madame la Présidente à lancer une consultation par procédure adaptée (marché à bons de commande) pour l'achat de bacs OM ;
- ACCEPTER la mise en place d'une mission de service civique « ambassadeur du tri » (8 mois – 24h par semaine) et la signature d'une convention avec la FOL qui assurera l'intermédiation ;
- AUTORISER Madame la Présidente à signer tout devis pour la réalisation des documents de communication, leur impression et leur distribution liés à la mise en place du nouveau schéma de collecte.
- AUTORISER Madame La Présidente à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210325-DEL-25-2021-DE
Date de télétransmission : 08/04/2021
Date de réception préfecture : 08/04/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 mars 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 12 AVR. 2021

12 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210325-DEL-25-2021-DE
Date de télétransmission : 08/04/2021
Date de réception préfecture : 08/04/2021